



# Programmation LEADER 2023-2027

Stratégie de Développement Local  
du Parc naturel de l'Ardenne méridionale

## Guide de l'appel à pré-projets

***Quels projets pour le territoire dans les 5 années à venir ? Soumettez vos propositions !***

Ce document a pour but d'aider les porteurs de projet à prendre connaissance et à répondre à l'appel à pré-projets dans le cadre de la Stratégie de Développement Local du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale. Il comprend les points suivants :

- Une présentation du programme LEADER et de ses objectifs
- Une présentation du territoire du Parc naturel de l'Ardenne Méridionale
- La Stratégie de Développement Local du territoire avec les enjeux et les objectifs à poursuivre
- La procédure de l'appel à candidatures des pré-projets



Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales.

## LEADER, c'est quoi exactement ?

**L**iaison

**E**ntre

**A**ctions de

**D**éveloppement de l'

**E**conomie

**R**urale

LEADER est un **outil de développement territorial** qui est **partagé par plusieurs communes**, afin d'affirmer le caractère **multifonctionnel des zones rurales**. Cet outil intervient dans le cadre du Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027.

**Le but du programme LEADER = Faire émerger et soutenir financièrement des projets de développement local, grâce à des crédits de l'Union Européenne (le Fonds européen Agricole pour le Développement Rural = FEADER).** Pour ce faire, le programme LEADER doit répondre à l'objectif spécifique (SO8 du règlement européen) suivant :

- *Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable*

Ainsi qu'à l'objectif transversal de :

- *Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.*

Ces deux grands objectifs visent à satisfaire les besoins régionaux identifiés dans le Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027 :

- **Améliorer l'attractivité des zones rurales**
  - en répondant aux besoins de la population en préservant les services et commerces existants et en favorisant la création de services répondant aux besoins nouveaux, par exemple ceux liés au vieillissement de la population
  - en préservant et en améliorant le cadre de vie des populations rurales
  - en encourageant le développement du numérique
  - en encourageant l'innovation, y compris sociale, la mutualisation et la coopération entre les acteurs des territoires ruraux
- **Encourager le développement du tourisme rural**
- **Encourager le développement et l'utilisation des outils numériques**

Le programme LEADER repose sur 7 principes fondamentaux et une approche méthodologique originale :

- Des projets intégrés et multisectoriels, portant sur des thématiques comme *l'économie rurale, l'agriculture, l'environnement, la mobilité, le patrimoine, le tourisme, l'énergie, etc.* servent les objectifs d'une SDL menée par des acteurs locaux ;
- Des projets mis en œuvre par des partenariats publics-privés : les GAL ;
- Une approche ascendante et novatrice lors de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement est requise.

Le Parc naturel de l'Ardenne méridionale, avec un « Groupe d'Action Locale » est au cœur de ce programme LEADER. Le territoire a déjà mis en place de nombreux projets, notamment via le précédent programme LEADER. C'est pourquoi, dès maintenant, le Parc naturel prépare sa candidature pour la nouvelle programmation 2023-2027.

## Quel territoire est concerné par cet appel à pré-projets ?



Le territoire du Parc naturel de l'Ardenne méridionale s'étend sur neuf communes belges du sud de la Wallonie, à cheval sur deux Provinces : Namur et Luxembourg.

Il se compose des neuf communes de :

- **Bertrix**
- **Bièvre**
- **Bouillon**
- **Daverdisse**
- **Gedinne**
- **Herbeumont**
- **Paliseul**
- **Vresse-sur-Semois**
- **Wellin**



Le territoire représente **un bassin de vie cohérent** qui s'étend sur 94.500 hectares, situé entre les bordures forestières septentrionale et méridionale de l'Ardenne, qui marquent la limite respectivement avec la Fagne-Famenne et la Lorraine belge.

Le territoire se partage largement entre espaces agricoles et forêts, tout en étant traversé par les sillons profonds creusés par la Lesse, la Semois et la Houille. L'Ardenne méridionale se caractérise aussi par sa diversité paysagère remarquable, son vaste réseau de promenades et son patrimoine historique attractif.

Constitué en tant que GAL depuis 2016, le territoire a participé au programme LEADER 2014-2020/22 et a été érigé en tant que Parc naturel en 2020.

Il est contigu à 2 autres Parcs naturels en Belgique (PN Haute Sûre Forêt d'Anlier et PN de Gaume) et 1 Parc naturel en France (PNR des Ardennes) ainsi qu'à 5 territoires GAL (Nov'Ardenne, RoMaNa, Haute-Sûr Forêt d'Anlier, PN de Gaume et PNR des Ardennes).

➔ Les pré-projets doivent impérativement s'inscrire dans ce territoire des 9 communes.

## La Stratégie de développement du territoire 2023-2027

**La stratégie du territoire a été définie et validée** par un ensemble de partenaires privés et publics formant **l'Assemblée générale du GAL lors de sa séance du 5 décembre 2022.**

Elle est basée sur une analyse cohérente du territoire qui met en évidence les problématiques majeures auxquelles il doit répondre. De nombreux projets ont déjà vu le jour au sein du territoire. Toutefois, il reste encore de grands enjeux auxquels les acteurs privés et publics doivent faire face.

L'ensemble du diagnostic (comprenant les données statistiques par secteur d'activité) et de la stratégie ne peut être présenté ici. Les conclusions de l'analyse du territoire sont donc présentées sous la forme de tableaux avec les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour les principales thématiques (AFOM). La stratégie est également résumée par la présentation de la vision et des objectifs à atteindre.

Le diagnostic a été rédigé sous la forme de 12 thématiques. Chaque thématique est synthétisée par une AFOM et par des enjeux.

Les documents complets peuvent être consultés sur demande auprès de l'équipe du Parc naturel.

### Atouts

- Bassin de vie cohérent à l'échelle du territoire des 9 communes
- À cheval sur 2 Provinces : opportunités et synergies
- Bertrix, Bouillon, Paliseul, Bièvre et Gedinne jouent le rôle de petits pôles « urbanisés » avec la présence de services à la personne et des commerces
- Richesse et diversité de paysages (en lien avec le relief et l'occupation du sol)
- Nombreux points de vue (notamment le Tombeau du Géant et le point de vue de Rochehaut vers Frahan, classés patrimoine exceptionnel de Wallonie)
- Mise en place d'une charte paysagère du Parc naturel (sensibilisation, vulgarisation)
- Omniprésence de la forêt (63% du territoire), avec empreinte variable selon les communes
- Présence de CCATM dans 7 communes sur 9 et de CLDR
- Schémas de développement communaux (SDC) dans 5 communes (et Wellin en cours)
- Territoire frontalier avec la France
- Territoire contigu avec d'autres Parcs naturels et GALs
- Bâti typique du territoire : matériaux, architecture
- Présence de 2 Maisons de l'urbanisme

### Faiblesses

- Éloignement de grands pôles urbains
- 2 Provinces différentes : possible complexité (multitude d'acteurs / règlements différents, etc.)
- Présence d'éléments dégradant la qualité paysagère (urbanisation en ruban, dispositifs publicitaires...)
- Dénaturation de certains noyaux d'habitat
- Étalement urbain : habitat, équipements et services dispersés sur tout le territoire, 92 villages
- Perte du caractère architectural typique de la région : matériaux utilisés

### Opportunités

- Sensibilité croissante des citoyens pour la préservation de leur environnement paysager
- Projets de mise en valeur de certains paysages
- Subventions existantes (vergers, alignement d'arbres, ...)

### Menaces

- Étalement urbain dans chaque village entraînant la suppression de zones agricoles ou forestières
- Non intégration paysagère des zonings, du bâti agricole et de grands projets touristiques
- Non intégration des nouvelles façons d'habiter

- Création possible d'un Parc national qui reprend 5 communes des 9 communes du GAL
  - Réflexion et vision sur l'intégration des nouvelles façons d'habiter
  - Coopération transfrontalière avec la France
  - Présence de zones agricoles bocagères
  - Création de parcours sur la thématique des paysages
  - Intégration paysagère d'éléments impactant le paysage
- Dérèglement climatique → impact pour l'avenir des forêts et donc 63% du territoire
  - Perte du caractère naturel de certains points de vue avec des aménagements trop conséquents

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ ***E\_Géo 1 : Redynamiser les zones d'habitats en encourageant le développement de services de proximité et les nouvelles façons de co-habiter (habitats partagés, co-working, ...)***
- ❖ ***E\_Géo 2 : Conserver, entretenir et valoriser les paysages remarquables du territoire et veiller à la bonne intégration paysagère du bâti***
- ❖ ***E\_Géo 3 : Préserver le patrimoine bâti et encourager l'utilisation des ressources et matériaux locaux dans les nouvelles constructions***
- ❖ ***E\_Géo 4 : Valorisation de la situation transfrontalière avec la France***

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bertrix : commune la plus densément peuplée, jouant un rôle de « pôle urbain »</li> <li>➤ Pas de soucis de natalité</li> <li>➤ Plusieurs maisons de repos présentes sur le territoire (Bièvre, Bertrix, Vresse-sur-Semois, Bouillon) et 3 Centres d'accueil de jour (Maisons des aînés)</li> <li>➤ Présence de centres d'accueil (Sugny, Bièvre, Herbeumont, Gedinne) pour les demandeurs d'asile</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La densité du territoire est faible</li> <li>➤ L'âge moyen et l'indice d'intensivité du vieillissement sont plus importants à l'échelle sur le territoire par rapport à la RW</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Population en croissance sur Herbeumont, Bièvre et Gedinne</li> <li>➤ Forte croissance de population attendue en 2035 pour les communes de Herbeumont et Wellin</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vieillissement de la population</li> <li>➤ Croissance de population faible depuis 10 ans (+3.5%)</li> <li>➤ Croissance de population attendue à l'horizon 2035 encore plus faible (+2,3%)</li> <li>➤ Actuellement, 2 communes en décroissance : Vresse-sur-Semois et Bouillon. Situation stable pour Daverdisse, mais très fragile</li> <li>➤ 4 communes (Daverdisse, Bouillon, Vresse-sur-Semois et Paliseul) vont connaître une décroissance de population en 2035</li> <li>➤ Exode des jeunes actifs</li> </ul>

## Enjeux identifiés :

- ❖ *E\_Démo 1 : Répondre aux besoins (formations, emploi, services, infrastructures) des jeunes actifs afin qu'ils restent sur le territoire*
- ❖ *E\_Démo 2 : Répondre aux besoins des personnes âgées dans un contexte favorable et favoriser les échanges intergénérationnels*
- ❖ *E\_Démo 3 : Accueillir les habitants supplémentaires à l'horizon 2035 et répondre aux besoins en termes d'infrastructures, d'équipements et de services*
- ❖ *E\_Démo 4 : Lutter contre la décroissance de population des communes les plus touchées*

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tissu d'indépendants assez dense</li> <li>➤ Taux d'emploi plus élevé que la moyenne wallonne</li> <li>➤ Ressources importantes sur le territoire</li> <li>➤ Poids économique de plusieurs secteurs-filières : construction, agriculture, sylviculture, tourisme, extraction</li> <li>➤ Existence de différentes structures actives dans les domaines de l'insertion socio-professionnelle et pour les demandeurs d'emploi sur le territoire</li> <li>➤ Les Communes de Herbeumont, Wellin, Bièvre et Bertrix disposent d'un revenu médian supérieur à la médiane de la Région wallonne</li> <li>➤ Présence d'un lieu dédié à la formation (Campus de la Croisette-Gedinne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Revenu médian global un peu moins élevé par rapport à la Wallonie</li> <li>➤ Habitants des communes de Bouillon et Vresse-sur-Semois présentent un indice de richesse plus faible</li> <li>➤ Taux d'emploi plus faible que la moyenne belge</li> <li>➤ Plusieurs petits CPAS, difficulté pour développer des projets d'insertion socio-professionnelle ou guidance énergétique</li> <li>➤ Peu de formations qualifiantes dispensées sur le territoire</li> <li>➤ Éloignement du territoire face aux grands centres urbains</li> <li>➤ Cellules vides dans plusieurs centres-villes</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'indépendants assez élevé sur le territoire, concentrés dans les secteurs de l'industrie (construction), du commerce et de l'agriculture</li> <li>➤ Mutualisation au niveau du territoire des services en termes de guidance énergétique, insertion socio-professionnelle</li> <li>➤ Nombreuses ressources disponibles pour proposer de l'innovation</li> <li>➤ Appel à projets « Plan Horizon Proximité » de la Région wallonne (pour les indépendants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Depuis plusieurs années, le prix de l'immobilier augmente sur le territoire</li> <li>➤ Augmentation du coût de l'énergie</li> <li>➤ Fracture numérique (difficultés pour la recherche d'emploi)</li> <li>➤ Impacts du changement climatique sur les ressources principales du territoire</li> </ul>

## Enjeux identifiés :

- ❖ ***E\_Eco 1 : Favoriser et accompagner davantage les indépendants et l'entrepreneuriat pour augmenter le tissu économique***
- ❖ ***E\_Eco 2 : Encourager le développement de filières économiques innovantes basées sur l'utilisation des ressources locales***
- ❖ ***E\_Eco 3 : Favoriser l'implantation des commerces de proximité et favoriser le circuit court pour répondre aux besoins de proximité de la population locale***

### Atouts

- 2 centres culturels reconnus, l'un à Bertrix, l'autre à Bièvre. Avec infrastructures d'accueil
- Daverdisse et Wellin sont affiliées à la Maison de la culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse
- Présence de nombreuses associations développant des activités socio-culturelles au niveau de leur commune
- Présence de groupements culturels/associations : académies (Bertrix et Bouillon), théâtre, chorale, groupes de musiques, patros-scouts
- Présence de bibliothèque dans 7 communes
- Présence de 2 Maisons de jeunes (Bertrix, Bouillon) et d'un CRH (Les Fauvettes Gedinne)
- Présence de 2 cinémas (Bouillon et Gedinne) et de 5 musées reconnus
- Plusieurs galeries d'art
- Plusieurs infrastructures sportives
- Existence de diverses activités de cohésion sociale sur le territoire : 5 Repair Cafés (Bertrix, Bièvre, Gedinne, Paliseul, Herbeumont), 2 donneries (Paliseul et Chanly), 12 jardins collectifs/partagés dont un jardin à visée thérapeutique
- Nombreuses salles et comités de village
- Existence de différentes structures actives dans le domaine de l'insertion sociale : CIS, Chapitre XII,
- Existence de différentes structures actives dans le domaine de la santé : maison médicale, service de santé mental, hôpital psychiatrique, ...
- 6 Plans de cohésion sociale communaux

### Faiblesses

- Accessibilité de la culture quelques fois difficile (géographique, sociale)
- Pas de présence d'acteur culturel rayonnant sur l'ensemble du territoire
- Pas d'agenda partagé entre les acteurs socio-culturels sur le territoire
- Moyens insuffisants : peu d'actions possibles sans l'intervention du bénévolat
- Peu de musées
- Pas de Centre d'expression et de créativité
- Peu de Maisons de jeunes
- Pas de Centre d'éducation à l'environnement
- Peu d'aménagements en termes de loisirs et de mobilité pour l'accueil de personnes en situation de handicap
- Peu de personnel dans les CPAS pour développer des projets en termes de logement, lutte contre l'isolement
- Il n'existe pas de plan de cohésion sociale sur l'ensemble des 9 communes du territoire
- Le territoire dispose de peu de lieux d'accueil/d'activités pour les enfants et les jeunes
- Seules 6 des 9 communes disposent d'un EPN

## Opportunités

- Décret des Centres culturels et développement de collaborations territoriales entre les centres existants
- Quelques projets de tiers-lieux en réflexion (Bertrix, Bièvre)
- Amplification des collaborations entre les acteurs de cohésion sociale : échanges de bonnes pratiques, visites, ...
- Amorçage d'actions et de collaborations liées à l'accueil de personnes en situation de handicap
- Mutualisation au niveau du territoire des services-en termes de lutte contre l'isolement (aînés, jeunes, publics précarisés...), de santé et de logement
- Prémices et volonté de développer des collaborations entre les structures associatives du territoire

## Menaces

- Financement structurel des acteurs culturels et sociaux
- Vieillesse des bénévoles dans les associations locales
- Pouvoirs d'achat des habitants
- Fracture numérique (dans le cadre de l'accès aux agendas des activités...)

### Enjeux identifiés :

- ❖ *E\_Socio 1 : Accompagner et renforcer les acteurs socio-culturels dans leurs missions de cohésion, d'insertion sociale et d'éducation permanente*
- ❖ *E\_Socio 2 : Renforcer la solidarité entre les publics par la mise en œuvre de projets inclusifs, créatifs et collaboratifs*
- ❖ *E\_Socio 3 : Rendre le territoire plus accessible pour les personnes qui en ont besoin (PMR, personnes âgées)*

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La E411 Bruxelles-Luxembourg qui permet de desservir le territoire</li> <li>➤ La N89 traversant le territoire d'est en ouest</li> <li>➤ 5 gares ferroviaires sur le territoire</li> <li>➤ Plusieurs lignes de train qui permettent de relier les communes du GAL entre elles ainsi qu'à Dinant, Namur et Beauraing</li> <li>➤ Nombreuses lignes de bus</li> <li>➤ Présence de taxis sociaux dans plusieurs communes</li> <li>➤ Infrastructures récentes favorables au vélo (voies lentes intercommunales, régionales et transfrontalières)</li> <li>➤ Grand nombre de circuits et itinéraires balisés, promenades pédestres et vtt</li> <li>➤ Réseaux de points nœuds sur les deux Provinces</li> <li>➤ Bertrix, Communes pilote Wallonie Cyclable</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La fréquence des trains est faible en semaine et encore plus durant les week-ends et les congés scolaires</li> <li>➤ Connexions difficiles entre plusieurs villages</li> <li>➤ La fréquence des bus n'est pas toujours optimale</li> <li>➤ Mobilité douce en site propre fragmentaire</li> <li>➤ Peu de pistes cyclables aménagées et sécurisées</li> <li>➤ Manque d'infrastructures et de services pour les cyclistes</li> <li>➤ Seuls 4 tronçons de type RAVEL aménagés</li> <li>➤ Peu d'itinéraires en boucle proposés</li> <li>➤ Pas d'antenne locale du GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) ni de Provélo</li> <li>➤ Plusieurs gares du territoire ont fermé</li> <li>➤ La mobilité est un facteur problématique pour divers secteurs dont la remise à l'emploi/le suivi de formation, la lutte contre l'isolement (personnes âgées, précarisées et jeunes), l'accès aux soins de santé</li> <li>➤ Coût des transports en commun</li> <li>➤ Grandes distances vers les pôles d'emplois et de services</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mutualisation au niveau du territoire des services de mobilité</li> <li>➤ Création d'espaces de co-working, tiers-lieux centralisés</li> <li>➤ Proximité du TGV (arrêts Sedan et Charlevilles)</li> <li>➤ Développement du vélo électrique, facilité pour les reliefs ardennais</li> <li>➤ Vision FAST et Plan Wallonie Cyclable, favorisant l'intermodalité, la mobilité durable et douce</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réduction importante des services d'accueil dans les gares</li> <li>➤ Coût de l'énergie</li> <li>➤ Avenir des arrêts ferrés sur le long terme</li> <li>➤ Individualisme comme frein au développement des initiatives partagées</li> <li>➤ Manque d'investissement dans les transports publics ruraux</li> </ul>

- Plan PIMACI pour les communes
- Projet de ligne TEC touristiques estivales (Bouillon – Orval)
- Implantation de nouvelles bornes de chargement pour véhicules électriques
- Covoiturage, voitures partagées, ...

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ ***E\_Mob 1 : Encourager les citoyens à limiter la dépendance à la voiture par le renforcement de la mobilité douce et partagée***
- ❖ ***E\_Mob 2 : Augmenter le nombre d'infrastructures et de services favorables à la mobilité douce de tous les publics***
- ❖ ***E\_Mob 3 : Encourager des pôles d'activités cohérents et centralisés pour réduire les déplacements***

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ 1184 biens repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de la Wallonie → grande diversité de biens classés</li><li>➤ Nombreux inventaires et relevés du Petit Patrimoine Populaire</li><li>➤ 88 sites/monument classés → Grande diversité de biens classés</li><li>➤ 4 « plus beaux villages de Wallonie » sur le territoire</li><li>➤ 4 sites classés comme patrimoine exceptionnel de Wallonie</li><li>➤ Présence de nombreux sites archéologiques</li><li>➤ Territoire à l'histoire riche et diversifiée (attrait particulier de Bouillon)</li><li>➤ Existence de circuits et routes historiques (maquis, Paul Verlaine, tabac de la Semois, ...)</li><li>➤ Présence de plusieurs cercles et associations d'histoire : THO, Alisna, ...</li><li>➤ Nombreux arbres et haies remarquables sur le territoire</li><li>➤ 3 arboretums présents sur le territoire</li><li>➤ Patrimoine immatériel très riche : contes et légendes, folklore et personnages mythiques – nombreux sites concernés – ouvrages et promenades</li><li>➤ Traditions encore ancrées dans les villages : carnaval, grands feux, ...</li><li>➤ Existence d'artisanat local et de savoir-faire particuliers : tabac, sabot, vannerie, produits de bouche</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inventaire de certaines communes à revoir tant pour les biens immobiliers, les sites classés que les arbres remarquables</li><li>➤ Entretien et rénovation de plus en plus faible du patrimoine</li><li>➤ Les éléments classés sont répartis de façon hétérogène</li><li>➤ Manque de guides spécialisés en histoire</li><li>➤ Protection moindre des arbres et des haies → Pas toujours remplacés</li><li>➤ Thème des légendes insuffisamment développé vers les habitants et les touristes</li><li>➤ Artisans manquant de visibilité et de soutien</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Regain d'intérêt pour le patrimoine sur certaines communes, notamment suite aux relevés du PPP</li><li>➤ Forte notoriété du Tombeau du Géant</li><li>➤ Avenir des lieux de cultes : réaffectation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Avenir incertain pour certains lieux de culte : abandon</li><li>➤ Plusieurs biens classés appartenant à des propriétaires privés sont inaccessibles au grand public.</li></ul>

- Nouveaux usages pour pérenniser le patrimoine
- Formations pour les guides du territoire : Petit Patrimoine Populaire, contes et légendes locale permettant la transmission au public
- Projet de mise en valeur des séchoirs à tabac par le Centre culturel de Bièvre
- Inventaire des sites archéologiques et relevé des besoins d'entretien, de restauration
- Dynamique locale de regroupement de certains artisans (ex : Campagn'Art)

- Propriétaires privés parfois défavorables au classement des biens présentant un intérêt pour le patrimoine
- Disparition de certains éléments du patrimoine historique et archéologique
- Membres des associations historiques vieillissant, risque de perte de la mémoire vivante du territoire
- Vieillesse de certains parcours thématiques
- Risque de disparition des traditions villageoises

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ ***E\_Patr 1 : Restaurer, entretenir et valoriser le patrimoine matériel***
- ❖ ***E\_Patr 2 : Conserver et valoriser l'histoire, les traditions, le patrimoine oral marqueur identitaire de la région***
- ❖ ***E\_Patr 3 : Valoriser l'histoire et le patrimoine grâce au tourisme***

### Atouts

- Secteur économique bien présent (emploi, entreprise, ...) implanté de longue date
- Moteur du tourisme : la nature abondante, les vallées, les paysages, le patrimoine
- Nombreux hébergements et de différents types
- 13 attractions touristiques reconnues
- Nombreux points de vue
- Nombreux acteurs comme les Maisons de tourisme, les Offices du tourisme, les Syndicats d'initiative et autres acteurs privés
- Plusieurs communes sont dans un projet de valorisation de massifs forestiers
- Notoriété de Bouillon
- Présence de 4 plus beaux villages de Wallonie sur le territoire
- Nombreux opérateurs touristiques : attractions, activités de plein air, sport aventure, ...)
- Multiples activités et manifestations
- Nombreux itinéraires de promenades balisés au niveau communal (pédestre, vtt, ...)
- Présence de restaurants, certains réputés et de nombreux produits artisanaux de qualité
- Image et notoriété porteuses : Semois, Ardenne, Lesse
- Position frontalière et éléments d'attractivité proches
- Portail de la Maison du tourisme du Pays de Bouillon-en-Ardenne qui centralise de nombreuses informations
- Beaucoup d'activités gratuites
- Création de nouveaux sentiers thématiques et d'un site web les répertoriant à la carte – Itinéraires Train et sacs à dos créés récemment

### Faiblesses

- Pas assez d'activités en intérieur et/ou orientées vers le public jeune
- Les statistiques sont incomplètes par la présence d'établissements non-reconnus par le CGT comme les secondes résidences et les airBnB
- Répartition non-homogène des hébergements
- Sous-valorisation du patrimoine et de l'histoire du territoire dans le secteur touristique
- Pas assez de renouvellement de l'offre touristique
- Manque de forfait ou package proposés aux touristes
- Faiblesse des transports en commun et manque de visibilité des moyens de déplacements alternatifs
- 2 Maisons du Tourisme sur le territoire et donc pas la même « vision » touristique sur les 9 communes (8 communes sur MT Bouillon-en-Ardenne / 1 commune sur MT Grande Forêt de ST-Hubert)
- Peu d'offre accessible aux personnes en situation de handicap (hébergement, restauration, attraction, ...)
- Forêt pas assez accessible en période de chasse

## Opportunités

- Label Parc national pour la Vallée de la Semois
- Attrait pour le « slow tourisme », un tourisme « vert »
- Nombre de nuitées en augmentation
- Développement d'hébergements insolites comme des cabanes perchées et des lodges près de l'eau
- Augmentation du nombre d'hébergements de terroirs (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes à la ferme)
- Le secteur touristique vit une mutation profonde avec une stagnation des campings et une augmentation des hébergements de terroirs
- Renouvellement de l'offre touristique en cours sur certaines communes (ex : Herbeumont)
- Développement du Tourisme-Bien-être nature
- Dynamique de sensibilisation et d'accompagnement des opérateurs pour les personnes en situation de handicap
- Meilleure coordination des partenaires avec des projets communs et une définition des rôles (ex : Déjeunons Tourisme, ...)
- Coopérations et collaborations entre opérateurs touristiques pour proposer des activités
- Nouvelle dynamique de qualité sur le territoire (clients mystères, ...)
- Développement du secteur MICE
- Stratégie Wallonie Tourisme 2030 en lien avec le territoire

## Menaces

- Perte de pouvoir d'achat des visiteurs
- Perte d'attractivité et concurrence avec d'autres territoires
- Crise énergétique actuelle met en difficulté certains opérateurs
- Surfréquentation touristique possible de certaines espaces naturels à préserver

### Enjeux identifiés :

- ❖ ***E\_Tour 1 : Contribuer activement au développement d'un tourisme durable porteur pour l'économie locale***
- ❖ ***E\_Tour 2 : Utiliser les ressources du territoire pour proposer une offre touristique innovante***
- ❖ ***E\_Tour 3 : Valoriser le patrimoine et l'histoire du territoire pour renforcer l'offre touristique***

## Atouts

- Des biotopes très riches, variés et présence d'habitats rares (forêt ancienne, forêt de pente, rochers exposés, cavités, etc.)
  - 23% du territoire fait partie du réseau Natura 2000 - Majoritairement autour des vallées et des cours d'eau
  - Trois communes (Herbeumont, Daverdisse et Wellin) possèdent plus de 40% de superficie en zone Natura 2000
  - 172 SGIB (sites de grand intérêt biologique)
  - Plusieurs anciens sites d'extraction sont considérés comme SGIB et deux cavités souterraines sont protégées
  - 14 réserves naturelles domaniales (67,71ha)
  - 9 réserves naturelles agréées (225ha)
- Richesse floristique et faunistique avec nombres d'espèces protégées – avec notamment la présence de la loutre et du triton crêté
- Importance de la surface forestière feuillue pour des espèces rares en Wallonie comme le lynx et la barbastelle
- Connaissances de la faune et de la flore étoffées par des inventaires récents sur certaines parties du territoire et un partage de données par le DEMNA et AVES
- Présence d'acteurs/associations dédiés à la préservation de la nature et à la sensibilisation

## Faiblesses

- Connaissance partielle du patrimoine naturel
- Répartition hétérogène des sites d'intérêt biologique (Natura 2000, réserves, SGIB) sur le territoire -> fragmentation des habitats
- Très peu de zones sous statut de protection
- Abandon de certaines pratiques agricoles favorables à la biodiversité
- Pas de centre d'éducation à la nature
- Filière sapins de Noël sur le territoire ayant un impact environnemental important

## Opportunités

- Label Parc national pour la Vallée de la Semois
- Les nouveaux inventaires en cours de réalisation
- Contexte actuel : nombreux appels à projets à vocation nature (BiodiverCité, Stratégie 360°, Yes We Plant, ...)

## Menaces

- Manque de statut de protection pour des zones d'intérêt biologique
- Impact des changements climatiques
- Pression sur les habitats et érosion de la biodiversité
- Espèces exotiques envahissantes (animales et végétales) en expansion

- Outils communaux en faveur de la biodiversité
  - Développement des MAEC et des pratiques agricoles favorables à la biodiversité
  - Sensibilisation du public (éco-tourisme, accompagnement de guides natures, sentier Natur'accessible, etc.)
- Surfréquentation de certaines zones naturelles si développement excessif et non encadré du tourisme

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ ***E\_Env 1 : Améliorer les connaissances scientifiques et les connexions écologiques du territoire (trames verte, bleue et noire)***
- ❖ ***E\_Env 2 : Augmenter la surface d'aires protégées sur le territoire tout en luttant contre les EEE***
- ❖ ***E\_Env 3 : Sensibiliser le grand public à la nature et à sa protection***
- ❖ ***E\_Env 4 : Favoriser les MAEC et les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité***

## Atouts

- Qualité exceptionnelle de nos masses d'eau tant souterraines que de surfaces
- Biodiversité exceptionnelle avec notamment la présence de la loutre, de la mulette épaisse et d'un des derniers bastions de la moule perlière sur le territoire
- Nombreuses zones humides, mares temporaires et permanentes favorisant la présence et le maintien d'amphibiens
- Présence de 3 Contrats Rivière actifs sur le territoire
- Plusieurs communes sont encore propriétaires de leur réseau d'eau

## Faiblesses

- Réseau d'épuration collective incomplet et gros travail à fournir pour les zones en épuration individuelle
- Fragmentation des cours d'eau par des barrages, des seuils ayant des conséquences lourdes sur la morphologie des rivières, leur hydrologie, leur qualité chimique et la survie des espèces
- Manque de connexions entre les différents bassins versants
- Abandon de certaines pratiques agricoles (prairies de fauche)
- Plantation de résineux au bord des cours d'eau
- Points noirs relevés dans les inventaires des CR

## Opportunités

- Label *Parc national* pour la Semois
- Potentiel d'atténuation des aléas climatiques (effet tampon des zones humides)
- Synergie des projets avec les Contrats Rivière du territoire
- Stratégie biodiversité 360° et directive-cadre sur l'eau
- Label *Rivière sauvage* pour la Houille/Hulle
- Sensibilisation des consommateurs à un usage responsable de l'eau
- Promotion des lagunes pour les petits villages sans stations d'épuration

## Menaces

- Changements climatiques entraînant des événements météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations)
- Pressions croissantes liées à l'activité économique, la croissance démographique et l'urbanisation
- Espèces exotiques envahissantes en expansion (animales et végétales)

### Enjeux identifiés :

- ❖ ***E\_Eau 1 : Préserver la ressources « eau » : utilisation et qualité***
- ❖ ***E\_Eau 2 : Améliorer la continuité écologique des cours d'eau intra et inter bassins***
- ❖ ***E\_Eau 3 : Lutter contre les EEE***

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Forêt et Filière bois = actuel pilier économique important pour le territoire - nombreux emplois directs et indirects</li> <li>➤ Filière bois bien représentée de l'amont vers l'aval : pépinières, exploitants, 1ere et 2eme transformation, bois-énergie</li> <li>➤ Existence d'un tissu dense d'entreprises et d'indépendants = maintien d'emplois locaux</li> <li>➤ Forêt = 63% du territoire : ressource locale importante en matériaux et combustibles, bien-être pour les habitants et atout touristique important</li> <li>➤ Forêt majoritairement publique : revenus importants</li> <li>➤ Diversité d'habitats et de milieux, importante biodiversité (en forêt feuillue publique) : résilience potentielle</li> <li>➤ Expérience en gestion multifonctionnelle pour la forêt publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les acteurs locaux travaillent « en silo » : peu de connexions et manque d'opportunités de synergies entre eux</li> <li>➤ Peu de statistiques spécifiques disponibles : difficultés de définir des politiques de soutien et de déploiement avec des objectifs clairs</li> <li>➤ Bois local qui pourrait être davantage utilisé pour les ouvrages locaux, peu de mise en avant de l'origine locale, peu de moyens mis en œuvre pour favoriser le circuit court</li> <li>➤ Santé actuelle de nos forêts : 50% en résineux principalement monospécifique</li> <li>➤ Morcellement de la forêt privée : difficulté de gestion multifonctionnelle, difficulté de rentabilité = risque d'abandon de la gestion par découragement</li> <li>➤ Vieillesse de l'outil dans les petites scieries feuillues</li> <li>➤ Forêt pas assez accessible en périodes de chasse et manque de clarté sur l'accessibilité de manière générale</li> <li>➤ Pratiques sylvicoles et d'exploitation avec fort impact sur l'écosystème forestier encore fort répandues</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcement de la filière locale avec un marché du bois porteur, des besoins importants en bois pour la construction et l'énergie (moyennant impulsion des pouvoirs publics)</li> <li>➤ Renforcement de l'intérêt des formations aux métiers de la forêt</li> <li>➤ Existence de structures régionales et nationales d'accompagnement des acteurs : SRFB, Forêt.NATURE, OEWB et CAPFP, HoutInfoBois, ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les changements climatiques (périodes de sécheresse, inondations, ravageurs, etc.) : dégradation de la ressource</li> <li>➤ Menace sur les épicéas (scolytes, sécheresses) = menace sur la moitié de la forêt locale</li> <li>➤ Exportation importante de la ressource brute locale (feuillus)</li> <li>➤ La gestion des forêts est rendue complexe avec de plus en plus d'attentes et de plus en plus d'incertitudes : nécessité de plus de</li> </ul>

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dynamisme des acteurs wallons en R&amp;D : découvertes de nouvelles voies de valorisation à haute valeur ajoutée</li> <li>➤ Recrudescence du tourisme « vert », du « slow tourisme » : attrait du milieu forestier</li> <li>➤ Existence d'un centre de formation réputé à Libramont (Forem Wallonie Bois)</li> </ul> | <p>formation et d'expertises pour les propriétaires et sylviculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pénurie de bûcherons</li> <li>➤ Pression touristique et dégradation si mauvaise gestion des flux</li> <li>➤ Conflits entre différents usagers de la forêt (exploitants, chasseurs, promeneurs)</li> <li>➤ Pression du grand gibier sur la régénération</li> </ul> |
|---|---|

### Enjeux identifiés :

- ❖ ***E\_FOR 1 : Encourager une sylviculture permettant une gestion multifonctionnelle et une plus grande résilience face au changement climatique***
- ❖ ***E\_FOR 2 : Maintenir et dynamiser la filière de transformation et l'emploi local (également via formation des travailleurs)***
- ❖ ***E\_FOR 3 : Améliorer la gestion de la propriété forestière privée***

## Atouts

- Agriculture principalement orientée vers de la production animale, essentiellement en bovin viande (production liée au sol)
- Diversification de la production animale dans les espèces (porcs, moutons, volailles), les races ou les types (viandeux – laitiers, poulets de chair-pondeuses)
- Présence ponctuelle de certaines races adaptées à l'entretien des espaces naturels
- 387 exploitations agricoles sur le territoire : nombre 3 fois plus élevé (pour 1000 hab .) que pour l'ensemble de la RW
- Type d'agriculture moins impactant sur l'environnement : 70% de la SAU en prairies permanentes dans le parcellaire du territoire et 22 % en production fourragère
- Activité de maraîchage et de cultures fruitières bien présentes et en développement
- Présence de petits marchés de produits locaux
- Large variété de produits locaux typiques
- Plusieurs supports promotionnels de valorisation des produits locaux
- Outils d'abattage sur le territoire : Gedinne (multi-espèces) et Bertrix (volailles)
- Projet de culture du sapin de Noël en gestion différenciée mené par le GAL PNAM

## Faiblesses

- Intensification de la production agricole nuisant à la biodiversité (disparition des haies, lisières et bocages, raréfaction des plantes messicoles)
- Climat et sols pauvres et peu profonds sont des facteurs limitants dans la diversification
- Baisse du nombre d'exploitations en élevage de bovins
- Débouchés restreints dus à l'éloignement des centres urbains
- Un seul comice agricole sur le territoire
- Sous-utilisation des mesures agro-environnementales et climatiques
- Plantations de sapins de Noël : pression sur le sol et la biodiversité et pression foncière sur les terres
- Peu de diversification dans les fermes : gîte, commerce, ferme pédagogique
- Manque d'outils de transformation, de commercialisation
- Difficultés d'accès à la terre pour les nouvelles installations agricoles

## Opportunités

- Attire des citoyens pour la consommation locale et les circuits-courts
- Territoire propice au développement d'une agriculture plus extensive
- Développement de nouvelles filières agricoles

## Menaces

- Baisse du pouvoir d'achat
- Impact de la baisse généralisée de la consommation de la viande
- Augmentation de la taille des exploitations engendrant plus de difficultés de transmission et d'accès à la terre

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plusieurs exploitations transforment leurs produits : valeurs ajoutées</li> <li>➤ Initiatives citoyennes favorisant les circuits-courts : Groupement d'achat commun</li> <li>➤ Agriculture comme source d'énergie (sous-produits et effluents)</li> <li>➤ Potentiel présent pour viser une meilleure autonomie fourragère</li> <li>➤ Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</li> <li>➤ Opportunité de diversification agricole grâce au tourisme et aux mesures d'aides wallonnes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intensification des pratiques agricoles (plus d'intrants, spécialisation, plus de rendement, ...)</li> <li>➤ Les changements climatiques (périodes de sécheresse, inondations, ravageurs, etc.)</li> <li>➤ Les filières en circuit court se développent de plus en plus, mais le manque d'infrastructures (abattage, découpe) est parfois un frein à leur expansion</li> <li>➤ Retour du loup, impact potentiel sur l'élevage ainsi que craintes</li> <li>➤ Expansion potentielle de la culture du sapin de Noël et pression sur le foncier</li> </ul> |
|---|---|

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ *E\_Agri 1 : Favoriser une agriculture diversifiée, autonome et plus respectueuse de l'environnement*
- ❖ *E\_Agri 2 : Encourager et valoriser la consommation de produits locaux et le développement des circuits-courts*
- ❖ *E\_Agri 3 : Accompagner le développement de nouvelles filières et l'installation de nouveaux agriculteurs*

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les 9 communes sont engagées dans la Convention des maires, mais à des niveaux d'implications très variables (5 communes avec PAEDC existants et coordinateurs POLLEC)</li> <li>➤ Présence de plusieurs installations de plus de 10kW renouvelables : 1 parc éolien (7 éoliennes à Bièvre), photovoltaïque, hydraulique et biomasse</li> <li>➤ Utilisation traditionnellement bien ancrée du bois de chauffage et pellets (présence de producteurs sur le territoire)</li> <li>➤ Actions d'extinction de l'éclairage public : prise de conscience du gaspillage énergétique.</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Part de production d'énergie renouvelable du territoire est plus faible que la moyenne de la province de Luxembourg (alors que le territoire dispose de ressources) : plus grande dépendance aux énergies fossiles</li> <li>➤ Potentiel d'installations renouvelables sous-exploité</li> <li>➤ Peu d'actions mises en place par les institutions publiques locales : trajectoires, primes, sensibilisation ...</li> <li>➤ Difficulté de recueillir des statistiques sur les installations produisant de l'énergie renouvelable : pas de vision claire de l'existant et difficulté de fixer des objectifs et des trajectoires claires en matière de développement des énergies renouvelables</li> <li>➤ Peu de campagnes de sensibilisation auprès des acteurs et des citoyens</li> <li>➤ Etat d'isolation du bâti</li> <li>➤ Dispersion de l'habitat : faible capacité pour développer les réseaux de chaleur</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présence d'une ressource biomasse renouvelable importante : sous-produits de l'exploitation forestière et des industries du bois, effluents d'élevages.</li> <li>➤ Besoins en chaleur renouvelable importants</li> <li>➤ Évolution des technologies renouvelables et démocratisation du coût d'investissement + programmes d'aides régionaux</li> <li>➤ Forte augmentation du prix des combustibles fossiles qui rend les énergies renouvelables concurrentielles</li> <li>➤ Prise de conscience de l'importance d'un système énergétique résilient et moins influencé par les aléas géopolitiques et les marchés globaux</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impact du développement de parcs éoliens sur les paysages</li> <li>➤ Pas d'outil de monitoring pour estimer la consommation des acteurs publics et privés</li> <li>➤ Développement du bois-énergie de mauvaise qualité (installations obsolètes, utilisation de bois de mauvaise qualité) : impact en matière de qualité de l'air</li> <li>➤ Crise énergétique et inflation : précarité énergétique qui pousse à parer au plus urgent sans investir sur le long terme et le renouvelable.</li> </ul>

- Le gaz de ville n'est pas disponible (chaleur) : énergies renouvelables plus concurrentielles avec le mazout en termes de coûts d'investissement
- Intercommunale SOFILUX regroupant les communes de la Province de Luxembourg sur les thématiques de l'entretien et du développement de l'énergie
- Existence de la Charte « Province de Luxembourg, espace étoilé »
- Appel à projets POLLEC de la Région wallonne

### **Enjeux identifiés :**

- ❖ ***E\_Eng 1 : Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs démarches d'amélioration de leur efficacité énergétique.***
- ❖ ***E\_Eng 2 : Renforcer la production d'énergie renouvelable sur base des ressources du territoire tout en préservant son patrimoine naturel et paysager***
- ❖ ***E\_Eng 3 : Sensibiliser les acteurs et les citoyens à la sobriété énergétique***

## Quelle vision pour l'avenir territoire ?

Sur base du diagnostic et des AFOM, des enjeux ont été mis en évidence. Certains semblent plus importants et davantage prioritaires, ils sont les suivants :

Thématique	Code de l'enjeu	Enjeux identifiés
Géographie et Paysages	<b>E_Géo 1</b>	Redynamiser <b>les zones d'habitats</b> en encourageant le développement de services de proximité et les <b>nouvelles façons de co-habiter</b> (habitats partagés, co-working, ...)
	<b>E_Géo 2</b>	Conserver, entretenir et valoriser les <b>paysages remarquables</b> du territoire et veiller à la bonne intégration paysagère du bâti
	<b>E_Géo 3</b>	Préserver le <b>patrimoine bâti</b> et encourager l'utilisation des ressources et matériaux locaux dans les nouvelles constructions
Démographie	<b>E_Démo 1</b>	Répondre aux besoins (formations, emplois, services, infrastructures) des <b>jeunes actifs</b> afin qu'ils restent sur le territoire
	<b>E_Démo 2</b>	Répondre aux besoins <b>des personnes âgées</b> dans un contexte favorable et favoriser les <b>échanges intergénérationnels</b>
Économie	<b>E_Eco 1</b>	Favoriser et accompagner davantage <b>les indépendants et l'entrepreneuriat</b> pour augmenter le tissu économique
	<b>E_Eco 2</b>	Encourager le développement de <b>filières économiques innovantes</b> basées sur l'utilisation des ressources locales
Socio-culturel	<b>E_Socio 1</b>	Accompagner et renforcer <b>les acteurs socio-culturels</b> dans leurs missions de cohésion, d'insertion sociale et d'éducation permanente
	<b>E_Socio 2</b>	Renforcer la <b>solidarité</b> entre les publics par la mise en œuvre de <b>projets inclusifs, créatifs et collaboratifs</b>
Mobilité	<b>E_Mob 1</b>	Encourager les citoyens à <b>limiter la dépendance à la voiture</b> par le renforcement de la mobilité douce et partagée
	<b>E_Mob 2</b>	Augmenter le nombre <b>d'infrastructures</b> et de <b>services</b> favorables à la <b>mobilité douce</b> de tous les publics
	<b>E_Mob 3</b>	Encourager des <b>pôles d'activités cohérents</b> et centralisés pour réduire les déplacements
Patrimoine	<b>E_Patr 1</b>	Restaurer, entretenir et valoriser le <b>patrimoine matériel</b>
	<b>E_Patr 2</b>	Conserver et valoriser <b>l'histoire</b> , les <b>traditions</b> , le <b>patrimoine oral</b> marqueur identitaire de la région
Tourisme	<b>E_Tour 1</b>	Contribuer activement au développement d'un <b>tourisme durable</b> porteur pour l'économie locale
	<b>E_Tour 2</b>	Utiliser les ressources du territoire pour proposer <b>une offre touristique innovante</b>
Environnement	<b>E_Env 1</b>	Améliorer les <b>connaissances scientifiques</b> et les connexions écologiques du territoire (trames verte, bleue et noire)
	<b>E_Env 2</b>	Augmenter la <b>surface d'aires protégées</b> sur le territoire tout en luttant contre les espèces exotiques envahissantes
Eau	<b>E_Eau 1</b>	Préserver la <b>ressource « eau »</b> : utilisation et qualité

	<b>E_Eau 2</b>	Améliorer la <b>continuité écologique des cours d'eau</b> intra et inter bassins
Agriculture	<b>E_Agri 1</b>	Favoriser une agriculture <b>diversifiée, autonome</b> et plus <b>respectueuse</b> de l'environnement
	<b>E_Agri 2</b>	Encourager et valoriser la <b>consommation de produits locaux</b> et le développement <b>des circuits-courts</b>
	<b>E_Agri 3</b>	Accompagner le développement de <b>nouvelles filières</b> et l'installation de nouveaux agriculteurs
Forêt	<b>E_FOR 1</b>	Encourager une gestion de la forêt <b>multifonctionnelle</b> et une plus <b>grande résilience</b> face au changement climatique
	<b>E_FOR 2</b>	Maintenir et dynamiser <b>la filière de transformation</b> et <b>l'emploi local</b> (également via formation des travailleurs)
Énergie	<b>E_Eng 1</b>	Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs démarches <b>d'amélioration de leur efficacité énergétique.</b>
	<b>E_Eng 2</b>	Renforcer la production <b>d'énergie renouvelable</b> sur base des ressources du territoire tout en préservant son patrimoine naturel et paysager

À ces enjeux s'ajoutent également *l'étalement du territoire et l'éloignement de grands bassins de populations et d'emplois*. Le territoire doit donc continuer de capitaliser sur ses forces en interne, son développement endogène et sur son génie local. Ce dernier point est un élément important, les acteurs privés comme les citoyens ont des compétences importantes qu'ils utilisent au quotidien pour inventer leur futur et celui du territoire. Cette capacité à s'adapter et à innover est une véritable force pour le territoire.

Le territoire est également soumis aux menaces et contraintes extérieures comme la crise énergétique, les changements climatiques, etc. Le GAL a un rôle à jouer dans toutes ces pressions sur son territoire et ses citoyens.

Au vu de ces différents éléments, il est important que la stratégie du territoire puisse tant aider l'humain, que protéger l'environnement et soutenir l'économie locale. Elle doit donc proposer des solutions durables pour le territoire de demain.

La vision partagée pour le devenir du territoire et qui constitue le thème fédérateur de la stratégie est la suivante :

**Encourager l'innovation du génie local pour soutenir le développement d'un territoire durable en équilibre entre son développement économique, sa nature préservée, sa transition écologique et ses habitants.**

**3 grands objectifs stratégiques sont associés à cette vision du territoire.** Ceux-ci seront développés par des objectifs opérationnels qui devront permettre de répondre collectivement aux besoins des objectifs stratégiques.

### **Objectif stratégique 1 : Le génie local au service d'un territoire créateur de liens**

*Tout un chacun possède des connaissances et un savoir-faire qu'il peut transmettre et qu'il peut mettre au service du territoire. Le but est de travailler collectivement et de façon innovante pour s'entraider et pour faire grandir le territoire.*

Objectifs opérationnels :

- ❖ Développer l'interaction intergénérationnelle créative pour favoriser le bien-être des personnes plus âgées et l'épanouissement des plus jeunes
- ❖ Trouver collectivement des solutions innovantes et créatives pour proposer des formations, de l'emploi et des services pour les jeunes actifs
- ❖ Redynamiser les cœurs de villages en encourageant la mutualisation des services, des équipements, en développant de nouvelles façons de co-habiter
- ❖ Accompagner les acteurs du territoire à se lancer dans un entrepreneuriat innovant

### **Objectif stratégique 2 : Un développement économique durable grâce à un territoire riche de ses ressources**

*Le territoire présente un potentiel important grâce à son patrimoine et ses ressources. Il pourrait contribuer de façon durable au renforcement des activités économiques endogènes. L'objectif est de continuer à développer l'économie du territoire tout en étant en équilibre avec l'environnement, l'identité et les habitants du territoire.*

Objectifs opérationnels :

- ❖ Promouvoir et développer une offre touristique variée et durable qui capitalise sur les forces du territoire (son patrimoine, ses paysages, ses ressources naturelles)
- ❖ Favoriser un tissu économique local, rural, à taille humaine et circulaire pouvant créer de la valeur ajoutée au territoire
- ❖ Promouvoir des forêts multifonctionnelles et résilientes pouvant répondre aux besoins des différents usagers et aux enjeux actuels et futurs
- ❖ Favoriser le génie local pour développer des filières économiques innovantes basées sur l'utilisation des ressources locales
- ❖ Préserver et valoriser les marqueurs identitaires du territoire (son patrimoine matériel, immatériel et naturel, son histoire, ses paysages, son artisanat et ses traditions) en leur insufflant un dynamisme nouveau

### **Objectif stratégique 3 : Une transition vers un territoire plus résilient**

*Un territoire qui s'engage davantage dans la réduction de production de CO2 et de gaz à effet de serre ainsi que dans une utilisation efficace et respectueuse de ses ressources naturelles.*

Objectifs opérationnels :

- ❖ Accompagner la transition énergétique du territoire, des acteurs publics et privés et diversifier les sources d'énergies renouvelables

- ❖ Favoriser et encourager les changements de comportement en termes de mobilité et de dépendance à la voiture
- ❖ Favoriser et renforcer le développement d'une agriculture et d'une sylviculture plus diversifiées, plus durables et autonomes
- ❖ Renforcer les services écosystémiques du patrimoine naturel et sensibiliser à leur rôle dans l'atténuation des changements climatiques auprès des différents publics

➔ Les pré-projets devront impérativement répondre à un (ou plusieurs) des objectifs de la stratégie du GAL

## Procédure des appels à pré-projet et calendrier

Maintenant que les enjeux du territoire sont identifiés et que la stratégie du territoire est définie, il est temps de trouver des projets qui permettront de mener à bien cette stratégie durant les années à venir. C'est dans ce cadre que vous intervenez !

Vous pouvez participer à améliorer votre cadre de vie, l'environnement, l'économie locale, bref faire grandir le territoire du Parc naturel !

### Quelles sont les étapes pour y arriver ?

#### 1. Période d'appel à pré-projets du 12/12/2022 au 22/01/2023

→ Rendez-vous sur le site [www.ardenne-meridionale.be](http://www.ardenne-meridionale.be) dans la rubrique « Actualités », vous y trouverez :

- La stratégie de développement local,
- Le guide d'appel à pré-projet
- Le formulaire de pré-projet à compléter



Vous pouvez également scanner le QR code ci-contre pour avoir accès à la page internet dédiée.



→ Plusieurs rencontres d'information sont organisées afin de vous présenter la stratégie et la manière de rentrer des pré-projets.

- **5 déjeuners en lien avec les thématiques du programme LEADER**
- ✓ **Déjeunons Tourisme** - le 13 décembre 2022 - À 8h à la Brasserie Place 31 à Bertrix
- ✓ **Déjeunons Environnement et Agriculture** - le 14 décembre 2022 - À 8h30 au Laboratoire de la vie rurale à Sohier
- ✓ **Déjeunons Culture, Paysages et Patrimoine** - le 15 décembre 2022 - À 8h30 au Centre culturel de Bièvre
- ✓ **Déjeunons Social, Logement et Mobilité** - le 21 décembre 2022 - À 8h30 au Centre Les Fauvettes, YWCA de Louette-Saint-Pierre
- ✓ **Déjeunons Économie, Forêt et Énergie** - le 22 décembre 2022 - À 8h30 à la salle du Terroir de Vresse-sur-Semois
- Une **séance d'information tout public** est prévue le mardi 10 janvier 2023 à 19h30 à la salle Paul Verlaine à Paliseul

Inscrivez-vous à ces séances sur le site [www.ardenne-meridionale.be/actualités](http://www.ardenne-meridionale.be/actualités)

→ Complétez et renvoyez le **formulaire** avant le 22/01/2023 à l'adresse suivante : [info@ardenne-meridionale.be](mailto:info@ardenne-meridionale.be)

Tout le monde peut déposer un pré-projet tant les citoyens ou les associations que les acteurs privés et publics actifs sur le territoire !

## 2. Sélection des pré-projets

Après la clôture de la période d'appel à pré-projets, toutes les propositions seront examinées en vue de vérifier leur recevabilité et d'établir la sélection de celles qui se rapprochent le plus de la stratégie et qui répondent aux critères de sélection.

Pour qu'un projet soit **recevable**, celui-ci doit remplir les 3 critères suivants :

1. **Le formulaire de réponse est complet** : L'ensemble des rubriques doit être complété (à l'exception de la rubrique « partenariat envisagé » qui pourrait, le cas échéant, être identifiée à un stade ultérieur)
2. **Les actions proposées sont éligibles au financement LEADER** : Les actions proposées pourront être **des actions de promotion, de sensibilisation, de formation, des études, des animations, des actions sur le terrain, etc.**  
Sont exclues, les dépenses d'investissement de type infrastructure ou matériel roulant et les actions hors territoire. Ce critère se rapporte également à la durée (2023-2027) de la programmation Leader.
3. **Les actions proposées concernant tout le territoire du GAL ou peuvent être étendue à tout le territoire du GAL** : Les pré-projets proposés doivent impérativement avoir une portée territoriale correspondant à celle du GAL, les 9 communes du Parc naturel.

Si le pré-projet est bien recevable, l'AG procédera à l'évaluation de chaque proposition sur base des 10 critères de sélection suivants repris suivant leur ordre d'importance :

N°	Critère de sélection	Pondération
1	Contribution à répondre aux enjeux du territoire	15
2	Valorisation des ressources du territoire	15
3	Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	15
4	Capacité de mise en œuvre	10
5	Caractère novateur pour le territoire	10
6	Capacité à favoriser les synergies entre acteurs du territoire	10
7	Perspective crédible de pérennisation	10
8	Intégration des habitants et associations du territoire	5
9	Capacité à générer des retombées économiques	5
10	Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
	Total	100 points

Les membres de l'AG attribueront de manière collégiale une cote au regard de chaque critère de sélection pour chaque pré-projet jugé recevable. Cette cotation sera motivée et argumentée. Chaque pré-projet sera ainsi coté sur un total de 100 points.

Le 3 premiers critères (valant 15 points) sont des critères de première importance ; le pré-projet qui n'atteint pas la moitié des points pour ces critères ne sera pas pris en considération.

**Pour éviter tout conflit d'intérêts, si un membre de l'Assemblée Générale s'avérait être partie prenante d'un pré-projet, ce dernier devra s'abstenir de voter.**

Si trop de pré-projets devaient être retenus au regard du budget disponible, le GAL a la possibilité de procéder à une seconde sélection prenant en considération l'équilibre des thématiques et des budgets. Au besoin, des pré-projets pourront être regroupés par thématique.

Les auteurs des pré-projets seront contactés afin de leur donner un retour sur l'évaluation effectuée.

**La sélection des pré-projets par l'Assemblée générale du GAL aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2023.**

### **3. Rédaction des fiches-projets**

Les pré-projets sélectionnés seront transformés en fiches-projets par le GAL durant les mois de février et mars 2023.

Ils seront approfondis, éventuellement regroupés avec d'autres, au sein de fiches-projets lors de groupes de travail menés en présence de leurs auteurs et de toute personne intéressée par la thématique des fiches-projets.

**Le GAL déposera son dossier de candidature complet pour le 21 avril 2023 auprès de la Région wallonne.**

## **Point de contact**

---

L'équipe du Parc naturel se tient à la disposition des auteurs de pré-projets pour :

- Préciser le contexte dans lequel l'appel à pré-projets est lancé ;
- Aider à appréhender le contenu du diagnostic, des enjeux et des objectifs ;
- Répondre aux questions relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions proposées, ou toute autre question technique.

N'hésitez pas à nous contacter !

**Parc naturel de l'Ardenne méridionale**

Rue de la Station, 1c, 6850 Paliseul

061/46.03.44

[info@ardenne-meridionale.be](mailto:info@ardenne-meridionale.be)

[www.ardenne-meridionale.be](http://www.ardenne-meridionale.be)

## Le Formulaire de pré-projet



Pour proposer un pré-projet, il est indispensable de télécharger le formulaire de pré-projet sur le site du Parc naturel : [www.ardenne-meridionale.be/actualités](http://www.ardenne-meridionale.be/actualités)

### Précision pour remplir les différentes rubriques du formulaire

**Identification de l'auteur :** outre vos nom et prénom, ou le nom de votre association, merci de préciser une adresse mail de contact ainsi qu'un numéro de téléphone éventuel.

**Titre du pré-projet :** en quelques mots ou lignes, le titre doit refléter l'action proposée.

#### Contenu :

*Contexte :* en une page maximum, décrire la situation de départ (la problématique et les enjeux) auxquels le projet se propose d'apporter des solutions.

*Description du projet, y inclus les actions / tâches concrètes à réaliser :* en une page maximum, décrire de préférence dans l'ordre chronologique et de manière concrète, les différentes étapes du projet, sous la forme d'actions / tâches à exécuter.

*Résultats attendus :* en une demi-page maximum, décrire les résultats concrets que le projet proposé ambitionne d'atteindre, de manière chiffrée si possible (ex. xxx éco-jardins créés, xxx projets citoyens accompagnés, xxx personnes sensibilisées, xx supports développés, ...)

*Objectifs de la stratégie rencontrés :* en une demi-page maximum, décrire la manière dont le projet proposé répond aux priorités de la stratégie de développement local du territoire. (À consulter sur le site [www.ardenne-meridionale.be](http://www.ardenne-meridionale.be))

**Partenariat envisagé :** préciser si possible avec quel(s) partenaire(s) éventuels le projet peut être mis en place.

**Estimation du coût global :** préciser la nature des coûts (ressources humaines, fonctionnement, action, consultance, communication, ...), ainsi qu'une estimation du coût total.

Pour que le formulaire soit recevable, toutes les sections doivent être complétées, à l'exception du « partenariat envisagé » qui pourrait, le cas échéant, être identifié à un stade ultérieur.

Les formulaires, dûment complétés, doivent nous parvenir par mail **pour le 22 janvier 2023** au plus tard à l'adresse [info@ardenne-meridionale.be](mailto:info@ardenne-meridionale.be).